

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 829**

### Intitulé

DMA : Diplôme des métiers d'art Arts graphiques option typographie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CPC n° 13	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme est un concepteur-réalisateur des métiers d'arts graphiques en typographie; il est capable de collecter, analyser, prendre en compte toutes les contraintes en vue de concevoir et réaliser ses propres projets. Le typographe est un expert dans l'utilisation des signes graphiques, typographiques et iconographiques.

Leur esprit créatif doit leur permettre de répondre à la commande d'un objet de communication.

Il sait aussi adapter et matérialiser une idée de créateur non technicien.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le secteur du graphisme (logotype et identité visuelle). Le packaging, la presse et l'édition.

Les studios et agences de graphismes, de publicité et de la presse magazine.

Le secteur du design, de la mode, de l'objet et du cadre bâti.

Graphiste, typographe.

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

### Modalités d'accès à cette certification

**Descriptif des composantes de la certification :**

- expression plastique - art visuel
- sémiographie, histoire de l'écriture
- infographie appliquée et photographie
- composition d'art appliqué
- figures imposées
- projet professionnel
- français
- langue vivante
- économie gestion

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un inspecteur, est composé à parts égales : - de professeurs de l'enseignement public dans le cadre de la spécialité du diplôme des métiers d'art considérée et, s'il y a lieu, de professeurs appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage. - de membres de la profession intéressée.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

OUI NON

Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

**Référence du décret général :**

Articles D.337-125 à D337-138 du Code de l'Éducation

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

30/07/98

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

#### Pour plus d'informations

**Statistiques :**

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

**Autres sources d'information :**

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

**Lieu(x) de certification :**

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**